

Analyse et conclusion

Cet inventaire des sources de l'histoire du monde du travail et des mouvements sociaux dans les Pays-de-la-Loire permet, au-delà de son aspect pédagogique d'aide à la recherche, d'ouvrir une réflexion sur la valorisation des sources d'histoire sociale.

Une **action de sensibilisation à la conservation de ces sources doit être menée** afin d'éviter l'émiettement ou la disparition. Trop souvent, les archives sont détruites lors de la fermeture d'une entreprise, s'égarer avec le départ d'un membre de la structure, ou encore dépérissent car elles n'ont pas été conservées dans de bonnes conditions.

Ce changement de mentalités que nous appelons de nos vœux passera notamment par **une meilleure compréhension par les acteurs eux-mêmes de ce qu'est une archive**. Rares sont les militants à considérer que les archives produites par leurs structures peuvent revêtir un intérêt historique. L'un de nos interlocuteurs considérait ainsi que ses archives étaient de peu de valeur parce qu'elles ne concernaient qu'un groupe socio-professionnel ; d'autres considéraient qu'il ne fallait garder que les « documents importants »... oubliant que le producteur d'archives n'est pas forcément le mieux placé pour juger ce qui a de la valeur et ce qui n'en n'a pas.

Par archives, rappelons-le, il faut entendre que ce **« sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité »**. Les archives résultent donc d'une vie individuelle ou collective et sont constituées de dossiers qui se forment progressivement. Des documents, très divers dans leur forme, appartiennent au domaine des archives (documents écrits, sonores, visuels, audiovisuels et électroniques, mais aussi les objets). En ce sens, les archives privées sont tout aussi importantes que les archives publiques.

Notre inventaire révèle aussi un **déséquilibre frappant entre les territoires**. Le manque d'intérêt ou l'absence de prise de conscience de l'importance de ce type d'archives pour que s'écrive l'Histoire, doublés des problèmes de stockage et de classement, sont les principales raisons de cette disparité. Il semble urgent que des actions concentrées sur la valorisation des archives privées ainsi que sur **la professionnalisation des méthodes d'archivage et de stockage** soient menées. Sensibiliser les organisations syndicales, tout comme les entreprises, est primordial, car une telle politique implique l'investissement de tous, producteurs d'archives comme professionnels des archives. Un état des lieux général doit être établi et permettre de **dégager les carences et surtout les besoins et attentes des différents acteurs concernés**.

Sensibiliser conduit également à proposer des pistes de réflexion en s'appuyant sur ce qui existe. A ce titre, un constat simple s'impose. Les départements disposant de structures, publiques ou privées, spécialisées dans la conservation et la gestion des sources archivistiques et documentaires sur l'Histoire ouvrière et paysanne locale ont pris une très large avance : c'est le cas de la Vendée et de la Loire-Atlantique, avec le CDMOT et le CHT, qui ont permis un développement de la recherche, une valorisation des sources et surtout une gestion et une conservation des documents adaptées. Nombre de structures publiques viennent y puiser la documentation qui leur est nécessaire pour mener à bien leurs projets culturels. L'iconothèque du CHT a ainsi largement contribué, en 2008, à alimenter les expositions sur les

événements de Mai 68 produites par les AD de Loire-Atlantique et le Musée du Château des Ducs de Bretagne (Nantes).

Membre actif du CODHOS, le CHT est connu nationalement et est utilisé à titre d'exemple par des syndicalistes et des chercheurs (du Poitou, du Limousin, de Toulouse), désireux de voir leur département se doter d'une telle structure. Doit-on alors plaider pour qu'émergent en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe des structures similaires ?

En Maine-et-Loire, les organisations syndicales sont disposées à accueillir un centre spécialisé de conservation et de gestion d'archives. Toutes les organisations rencontrées ont montré une rigueur et un enthousiasme quant à la valorisation de leurs sources. Toutefois, **un centre spécialisé n'est pas une réponse adaptée à tous les départements.**

La Mayenne est un département atypique. Ce département marqué par une forte ruralité n'a pas une histoire ouvrière très riche. Mais, paradoxalement, c'est ici que les fonds d'archives des principaux syndicats sont le plus facilement localisables et consultables. Une politique sérieuse de sensibilisation et de promotion des sources a été initiée par des militants locaux. Les archives des syndicats ont fait l'objet de dépôt aux AD et bénéficient ainsi d'une gestion appropriée. Les AD de la Mayenne est le seul service départemental à conservé à la fois les fonds du principal syndicat agricole du département (FDSEA), et ceux de la CGT et de la CGT-FO. Les Archives départementales apportant une réponse à leurs attentes, les organisations syndicales ne sont donc pas demandeuses d'une structure spécialisée.

En Sarthe, l'absence totale d'intérêt pour les sources d'histoire sociale est très troublante, y compris dans la région mancelle, territoire pourtant fortement concerné. Pour expliquer cet état de fait, nous pourrions avancer une explication d'ordre sociologique : la classe ouvrière mancelle se compose essentiellement de paysans venus chercher du travail dans les grandes industries lors de la saison hivernale ; ce faible enracinement expliquerait que la notion de mémoire collective ne soit pas mise en avant. Notons cependant, le travail accompli par l'UD CGT-FO qui a classé ses archives et les rend accessibles à la recherche.

Les entreprises que nous avons sollicitées n'ont guère fait montre d'enthousiasme ou d'intérêt. Nous avons rencontré d'importantes difficultés pour localiser les sources et connaître leurs contenus. À l'exception des grandes entreprises publiques, la gestion et la conservation des archives se fait dans un cadre strictement administratif, et seuls sont conservés les documents devant l'être suivant la réglementation existante¹ (codes du commerce, des impôts, du travail et de la sécurité sociale). Cette politique est extrêmement préjudiciable pour la recherche scientifique et la documentation historique. Il est à noter que de plus en plus d'entreprises font appel à des sociétés privées d'archivage qui organisent le classement et le stockage des documents. Si cette démarche est positive, elle illustre tout de même **le manque d'intérêt des entreprises concernées pour la gestion de leurs archives propres.** Leurs services de communication travaillent exclusivement sur des données présentes et futures et ne s'intéressent plus aux productions passées. Le recours aux sociétés privées d'archivage répond certes aux problèmes de stockage des documents, mais ne répond en rien aux problèmes du classement des dites

¹ Les entreprises sont tenues de conserver dans des délais allant de six à trente ans les documents sociaux (tels registres des titres nominatifs, registres des procès verbaux de délibérations des CA...), les documents comptables (livre journal, grand livre, journaux auxiliaires, comptes auxiliaires... ; concernant les investissements les contrats divers, la fiscalité et les documents bancaires), les documents commerciaux et les documents relatifs au personnel.

archives. La création de postes d'archiviste au sein des entreprises serait une réponse à cette carence. Enfin, restent les problèmes de conservation dans des lieux appropriés. Une fois de plus, l'incitation aux dépôts des archives dans les services publics compétents ou dans des centres spécialisés se présente comme une alternative adéquate à la conservation et à la valorisation des archives d'entreprise.